

SYNTHESE DES TABLES RONDES

TABLE RONDE N° 1

MISE EN ŒUVRE D'UNE PREMIERE ACTION EN FAVEUR DU SITE A PROTEGER

Président : M. Jean DEFER

Rapporteurs : MM. Claude GAIER et Luc GENICOT

A. Introduction

1. Prise de conscience de la valeur d'un site

- fermeture ou événement qui attire l'attention sur une entreprise;
- prise de conscience par une population de la valeur d'un bien dans son environnement;
- projet de démolition ou menace de disparition à cause de la vétusté.

2. Mise en route du sauvetage

- sensibilisation de la population locale à l'occasion par exemple d'une journée du Patrimoine;
- création d'un groupe qui veut œuvrer à la sauvegarde du site;
- appel à des compétences;
- sensibilisation des pouvoirs politiques locaux et régionaux.

3. Création du projet

- *élaboration d'un projet d'utilisation du site :*
 - * attraction touristique
 - * logement
 - * activités industrielles
 - * activités culturelles
- *élaboration d'un budget :*
 - * frais d'investissements
 - * frais de fonctionnement
- *étude des moyens de financement*
 - * propres
 - * subsides locaux, régionaux, européens
 - * partenaires
- étude de la formule de gestion

B. Synthèse

1. Prise de conscience de la valeur d'un site

Il n'y a pas toujours nécessairement de prise de conscience d'un patrimoine industriel local par la population ou les autorités. Il existe parfois même, pour des raisons socio-professionnelles ou esthétiques, un phénomène de rejet. Le « classement » est lui-même perçu, selon les cas, comme une entrave ou une aide. Les Journées du Patrimoine peuvent jouer le rôle de catalyseur. Toutefois, de façon générale, c'est au moment où se pose la question du choix entre sa destruction ou sa conservation que s'opère généralement la prise de conscience d'un patrimoine industriel.

2. Mise en œuvre du sauvetage

Le statut juridique du bien à sauver est fondamental. Les droits du propriétaire privé sont incontournables, mais il y a des incitants à ce niveau.

Il convient en outre de sensibiliser le public et, préalablement, de le « cibler » afin d'identifier les destinataires de l'information. Parmi ceux-ci, les enseignants et les milieux scolaires devraient avoir une place de choix. De toute façon, une étude archéologico-technico-historique du patrimoine à sauvegarder est indispensable. Elle permet une évaluation qualitative qui servira de base au dossier. Il y a lieu de constituer également un groupe intéressé à cette action de sauvegarde, dont il constituera la cheville ouvrière. On réunira, en son sein, des compétences pluridisciplinaires. Les pouvoirs politiques locaux et régionaux doivent ensuite être sensibilisés sur base de ces approches préalables. Le mécénat peut également jouer son rôle.

3. Création du projet

Il est indispensable d'élaborer un projet bien « ficelé », tenant compte de tous les composants socio-culturels, touristiques, budgétaires et économiques. Il convient donc de faire preuve d'un grand professionnalisme dans cette approche, notamment dans l'appréciation financière des frais de gestion, gage de la faisabilité et de la viabilité à terme du projet.

En ce qui concerne la mise au point du mode de gestion du site à réhabiliter, il y a lieu de dépasser la formule du simple bénévolat, unanimement pratiquée et appréciée, certes, mais qui ne saurait assurer à elle seule la pérennité du projet ni ses développements futurs.

TABLE RONDE N° 2

DIRECTION, PROTECTION, CONSERVATION

Président : M. André MATTHYS

Rapporteurs : Mmes Nicole PLUMIER-LAGUESSE et
Myriam GOBLET

A. Introduction

Le patrimoine culturel immobilier

Le patrimoine immobilier de valeur historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique se compose essentiellement de quatre éléments : les monuments, les ensembles architecturaux urbains ou ruraux, les sites et les sites archéologiques.

- Les mesures à caractère réglementaire aideront à une gestion réfléchie du patrimoine, même enfoui, et à l'amélioration générale du cadre de vie. Il faudra cependant mieux définir les moyens propres à assurer une saine et parcimonieuse gestion du patrimoine naturel ou culturel collectif. Il conviendrait d'améliorer l'outil que constitue l'«Inventaire du patrimoine immobilier de la Belgique/Wallonie» qui sera publié dans sa totalité en 1996. Il suffira pour ce faire d'élargir le concept typologique et chronologique au patrimoine mineur et aux valeurs architecturales plus récentes des XIX^e et XX^e siècles. Ces révisions et les suppléments en cours pour les centres urbains en mutation comme LIEGE doivent être continués et développés par priorité pour les villes importantes où des ensembles architecturaux entiers disparaissent ou sont fortement perturbés par de nouvelles constructions parasites.
- Le développement des inventaires thématiques sera accru pour permettre de recenser de manière exhaustive l'ensemble des spécimens d'un type de bien immobilier et opérer ainsi une sélection plus objective et plus univoque en vue du classement.
- Ceci suppose, en corollaire, une politique parallèle de déclassement des biens trop hâtivement protégés ou de ceux dont la valeur intrinsèque a fortement diminué depuis leur classement.
- Définir systématiquement autour des biens classés une zone de protection ne pourra qu'améliorer leur valeur patrimoniale en les préservant des perturbations architecturales anarchiques.

- On évitera à l'avenir d'introduire une gradation plus grande dans les taux d'intervention pour travaux de conservation sur biens classés en essayant d'affiner simultanément la hiérarchie de leur valeur. Cette dernière opération est très subjective et l'abandon de cette option évitera une diminution significative des candidats à la restauration et le désintérêt croissant des propriétaires des biens classés.
- En même temps, des encouragements fiscaux devraient pouvoir garantir l'intégrité des grandes propriétés patrimoniales où terres, monument, mobilier sont indissociablement liés depuis souvent des siècles. Toute aliénation est, là, appauvrissement du patrimoine culturel collectif et les pouvoirs publics seraient parfois obligés, dans un avenir proche ou lointain, de reconstituer ces ensembles à grands frais pour les deniers publics. L'exemple des grands domaines vidés de leur contenu ou détruits soit par décision politique, comme dans le régime communiste, soit à cause des appétits trop féroces d'une fiscalité aveugle est présent à toutes les mémoires. Le paradoxe est évident : la propriété individuelle a parfois une valeur culturelle collective. Ceci nécessitera du courage politique et des négociations avec l'Etat fédéral pour obtenir des aménagements au code des impôts sur les revenus des biens immobiliers et en particulier pour l'obtention de l'exonération partielle ou totale du précompte immobilier, de la déduction de certaines charges de conservation, de la déduction de dépenses de publicité et de libéralités. Il en sera de même pour les modifications au code des droits d'enregistrement, d'hypothèque ou de greffe qui relèvent également du pouvoir fédéral. Cependant, une partie des recettes de ces droits revient à la Wallonie et pourrait, le cas échéant, être utilement ristournée. Le code des droits de succession prévoit aussi que les recettes de ces droits reviennent à la région du dernier domicile du défunt. Une négociation est donc là aussi possible. D'autres formules alternatives de financement pourraient encourager la bonne conservation du patrimoine. La prise en charge, par les pouvoirs publics, d'une partie des intérêts d'emprunts contractés par les particuliers en vue de protéger, conserver et mettre en valeur leur patrimoine classé est une possibilité largement offerte. De même, apporter une garantie publique aux emprunts hypothécaires des mêmes particuliers seraient un complément utile. Créer un fonds régional du patrimoine susceptible d'être alimenté par des subventions publiques ou privées, mieux s'insérer dans des programmes de financement européen du patrimoine sont autant de voies à explorer.

- L'«Inventaire cartographié des monuments et sites classés en Région wallonne» sera régulièrement mis à jour et diffusé auprès des communes et des décideurs. Il leur servira à mieux compléter, le cas échéant, leur schéma de structure communal et en tout cas à mieux évaluer les risques que leur politique d'aménagement peut faire peser sur leur sol et leur sous-sol. Dans le droit fil de cette cartographie, il conviendra de revoir l'inventaire déjà ancien des sites par province et entamer la rédaction d'un inventaire des biens immobiliers par destination contenus dans les monuments historiques. Ceci est à réaliser, en complémentarité, entre autres, avec les « Répertoires photographiques du mobilier des sanctuaires de Belgique »; mais ceci n'est cependant pas une priorité immédiate.
- La valeur réglementaire accordée à l'atlas des sites archéologiques est de peu d'utilité, à cause de la mauvaise localisation de ceux-ci. Les grands travaux de fouilles exécutés récemment sur le tracé du TGV occidental à travers tout le Hainaut, ont montré les limites de ces atlas basés le plus souvent sur des prospections superficielles ou qui ne reflètent que l'état des connaissances bibliographiques. Cette carence entraînera à terme plus de désagréments pour les citoyens que d'utilité. Il reste que pour mieux connaître le sous-sol archéologique, il faudra réaliser un « Atlas des sites archéologiques de la Région wallonne » par arrondissement et par commune à l'instar de celui réalisé pour le patrimoine monumental. Ce travail de longue haleine demandera des investissements importants mais il est seul capable de répondre aux besoins d'un aménagement harmonieux, respectueux de traces du passé enfoui et de son potentiel culturel et scientifique. On s'attachera aussi pour ce faire à une localisation cadastrale précisée par des prospections pédestres ou autres. Cet atlas reprendra une étude sommaire du matériel archéologique récolté, consignera les traces des paysages fossiles et des méthodes d'acculturation ou des divisions anciennes de la terre en exploitant une masse importante de photos aériennes archéologiques actuellement encore disponibles. Des opérations similaires dans les régions limitrophes de la Wallonie permettront d'éviter les écueils d'un tel projet.
- Pour les centres urbains, l'édition des « Atlas du sous-sol archéologique des centres urbains anciens » sera poursuivie et permettra ainsi de mieux gérer le sous-sol en harmonie avec les acteurs du développement de nos villes. Les expériences des grandes fouilles urbaines en cours à NAMUR, LIEGE, ou HUY sont garantes de la réussite en cette matière.

- Le « Règlement général sur les bâtisses en site rural » est aujourd'hui d'application dans 69 communes réparties en 8 zones géographiques. Il faudra étendre son application pour préserver les ensembles architecturaux ruraux. La prolifération actuelle des constructions à l'«originalité médiocre» détruit systématiquement le bâti ancien que l'on va admirer ailleurs, parfois fort loin.Paradoxe, alors qu'il suffirait d'intégrer dans le tissu rural de nos villages un bâti contemporain respectueux des formes et des normes en référence constante à la tradition et où tout pastiche grossier serait banni.
- Les aides à la rénovation et l'embellissement extérieur des immeubles d'habitation se muent parfois en primes à l'enlaidissement. La contradiction entre la subside des travaux et l'harmonisation nécessaire des modifications avec le bâtiment est là évidente. Une meilleure coordination des services pourrait là être très utile.
- L'information et la formation de tous les consommateurs du patrimoine doivent continuer à être encouragées. Le succès des « Journées du Patrimoine » et des années thématiques consacrées au petit patrimoine populaire wallon y appelle.Elles doivent être complétées par une politique éditoriale offensive où tous les niveaux de publics doivent être considérés et satisfaits. On touche là aussi au tourisme de qualité qu'une nouvelle gestion du temps libre rendra indispensable. Il conviendra, à cet égard, de privilégier une conservation intégrée dans un projet touristique local, régional, national voire international en complémentarité avec une mise en valeur pédagogique et culturelle. La compétence récente de la Région wallonne en matière de tourisme ne peut que faciliter cette intégration du patrimoine dans cette nouvelle mission régionale.
- Une complémentarité nécessaire entre tourisme et patrimoine doit s'exercer par priorité sur des sites et des monuments emblématiques qui jouissent déjà d'une affluence importante. Le volet social du patrimoine est ici patent.
- Enfin les efforts consentis pour encourager la formation aux métiers du patrimoine doivent être poursuivis. Qu'il s'agisse de chantiers ouverts aux apprentis par le biais de travaux garantis par accords-cadres sur le patrimoine exceptionnel, ou encore de la création d'une école du patrimoine.Cette formation spécialisée fait aussi cruellement défaut chez les architectes-auteurs de projets. Ceci postule des négociations avec la Communauté française qui a charge d'enseignement et l'Ordre des Architectes, pour mettre sur

piéd une formation spécifique en conservation du patrimoine immobilier culturel et en réservant les actes sur biens classés aux seuls titulaires et détenteurs de cette spécialité.

B. Synthèse

Conserver les murs mais aussi les meubles, les machines et le savoir-faire

Partant de la redéfinition du patrimoine immobilier par destination, l'accent est mis par les participants de la table ronde sur l'importance du maintien de la totalité des éléments du patrimoine.

En effet, la conservation d'une mémoire authentique et vivante du patrimoine passe par la conservation du bâtiment, de ses machines et de ses meubles. Elle passe aussi par la conservation du savoir-faire lié à ces machines et à leurs systèmes de production.

Dans ce contexte, il importe de s'interroger sur l'intérêt qu'apporte encore le maintien de l'usine à papier de MALMEDY sans sa machine à papier (bientôt cannibalisée).

Même interrogation pour les moulins d'ANHEE dont les machineries ont été transférées dans un musée liégeois. Sorties de leur contexte et vouées à l'immobilité, ces machines ont perdu de leur sens.

Combien d'éléments du patrimoine industriel ne sont conservés que partiellement, vouant les autres parties du bien à l'abandon ou à la destruction?

Pour maintenir le patrimoine vivant, il faut également conserver le savoir-faire qui s'y rapporte. A ZOLLINGEN en Allemagne, le maintien au sein du service éducatif de certains ouvriers de l'usine aujourd'hui transformée en musée permet aux visiteurs d'appréhender concrètement toute la richesse et l'authenticité de ce patrimoine.

Pour mener à bien de telles expériences, il importe donc de se pencher sur la problématique du patrimoine industriel avant son abandon ou sa désaffectation.

A défaut, le maintien des éléments significatifs du patrimoine devient une mission impossible.

Soutenir financièrement la mise en valeur du patrimoine industriel

Le peu d'interventions exemplatives dans le domaine du patrimoine industriel s'explique par le manque d'engouement que ce dernier suscite auprès de nos concitoyens ainsi que par le coût généralement très élevé de sa conservation.

Les propriétaires ou les organes de gestion du patrimoine industriel ne peuvent assumer seuls les dépenses de restauration et de mise en valeur.

Les pouvoirs publics ont dès lors le devoir de pallier à cette carence par un soutien financier adéquat.

Deux types d'interventions financières existent dans ce domaine.

Au niveau de la **fiscalité**, trois possibilités se présentent :

1. la déduction fiscale à l'IPP de la moitié des charges d'entretien et de restauration des biens classés accessibles au public et non donnés en location;
2. la réduction du taux de TVA à 6% pour la rénovation de biens de plus de vingt ans pour y faire du logement;
3. l'exonération du précompte immobilier des biens classés qui ne sont pas donnés en location ou qui ne font pas l'objet d'une exploitation.

Cette dernière aide s'applique uniquement en Région bruxelloise.

Au niveau des **subventions**, les pouvoirs régionaux compétents offrent également une aide non négligeable aux propriétaires de biens immobiliers classés.

Ces subventions s'élèvent de 60 à 95% du coût de la restauration en Région wallonne, de 40 à 60% en Région bruxelloise et de 40 à 80% en Région flamande.

Les participants déplorent toutefois la lenteur d'octroi des subventions, en particulier lorsqu'il s'agit d'interventions d'urgence ou de travaux de minime importance.

Cela dit, l'ensemble du patrimoine industriel ne peut bénéficier de ces différents leviers d'aide. On ne peut tout classer, ni tout subventionner. Il faut rechercher des moyens alternatifs.

Dans ce cadre, il est indispensable de mener une réflexion économique (telle que l'analyse coût/bénéfice) préalable à tout projet de rénovation ou de mise en valeur du patrimoine industriel.

Favoriser la prévention et l'entretien plutôt que la restauration

La prévention des dégradations et l'entretien courant du patrimoine sont primordiaux dans le cadre de toute politique de conservation.

Moins onéreux que la restauration, ils présentent l'avantage d'une prise de conscience des propriétaires de l'intérêt du maintien de leurs biens en bon état et de leur gestion en bon père de famille.

Différentes pistes existent en matière de promotion et d'entretien du patrimoine, qu'il s'agisse de prouver le bon entretien des monuments pour pouvoir bénéficier de subventions à la restauration, ou qu'il s'agisse d'offrir une assistance architecturale aux propriétaires et autres organes de gestion.

Les participants s'accordent en effet sur le fait que les propriétaires sont rarement contraires à la conservation de leur patrimoine, mais qu'ils ignorent ce qu'il faut faire, et surtout comment bien faire.

Cette double nécessité d'assurer l'entretien du patrimoine et l'assistance architecturale sur le terrain s'est traduite depuis quelques années par la création d'une cellule de maintenance du patrimoine wallon et du monumentenwacht en Flandres.

Les exposés relatifs au fonctionnement de ces organismes ont mis en exergue les moyens mis en œuvre pour inciter les propriétaires et entrepreneurs à intervenir rapidement, à savoir l'allégement des procédures administratives relatives à ces interventions, et la liquidation des factures dans les 21 jours de leur réception.

Ces expériences peuvent évidemment s'appliquer au patrimoine industriel. Ainsi, en Flandres, 15 à 20% des quelques 1.800 abonnés au Monumentenwacht sont directement liés au patrimoine industriel. A suivre ...

Différents points ont encore été abordés par la table ronde, comme l'importance de la mise en valeur du patrimoine industriel par des projets touristiques, la sensibilisation du public à l'intérêt du patrimoine industriel, ou la participation des associations et des citoyens à des projets de mise en valeur.

Les débats ont enfin conclu sur l'importance de la formation des architectes à la restauration du patrimoine architectural, dans la connaissance et le respect de ses caractéristiques propres.

TABLE RONDE N° 3

FINANCEMENT DE LA CONSERVATION - RESTAURATION

Président : M. Jean-Louis LUXEN, Secrétaire général d'ICOMOS

Rapporteurs : Mmes Françoise BUSINE et Maryse WILLEMS

A. Introduction

N.B.

- 1) Ce document d'introduction se réfère aux conclusions du groupe de spécialistes que j'ai eu l'honneur de présider dans le cadre des travaux du Conseil de l'Europe. Fondées sur les leçons des colloques de YORK, MESSINE et HALIFAX, elles ont été consignées dans un rapport qui, publié en décembre 1991, reste d'actualité.
- 2) Il est proposé d'examiner, en ayant ces conclusions en toile de fond, les conditions particulières de la conservation-restauration du Patrimoine industriel.

Jean-Louis LUXEN.

Besoins grandissants de financement

Conscience accrue de l'importance de la conservation, catégories toujours plus nombreuses de biens à protéger, interventions plus diversifiées : ces trois facteurs se sont traduits par une augmentation considérable des besoins de financement qui dépassent les possibilités des finances publiques.

Pour mobiliser les ressources nécessaires, il y a lieu de mettre en œuvre des mesures générales d'encouragement à la conservation et des mécanismes de financement nouveaux. L'idée-force est d'instaurer un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Le financement privé, assuré d'une rentabilité normale, vient ainsi relayer l'action des budgets publics, donnant à ceux-ci un effet multiplicateur.

Valeurs économiques

Il est possible de faire état des retombées économiques importantes des dépenses de conservation - restauration. Plusieurs méthodes d'analyse ont été développées, fondées tantôt sur les rapports coûts -

bénéfices, tantôt sur des analyses financières, tantôt encore sur des études de bilan régional.

L'intérêt de ces analyses consiste à dresser le relevé exhaustif, non seulement des coûts, mais aussi des bénéfices des activités de conservation, y compris d'éléments qualitatifs, culturels et sociaux.

Du point de vue des finances publiques, les opérations de conservation, loin d'être des dépenses à fonds perdus, apparaissent ainsi comme de véritables investissements. Leur rentabilité varie, bien entendu, en fonction du degré d'intervention et du type particulier d'opération, dans tel ou tel contexte.

Les bénéfices économiques directs sont liés au nouveau cycle de vie d'un immeuble déjà amorti, à valeur symbolique importante et au soutien d'activités économiques à forte intensité de main d'œuvre et à haute valeur ajoutée.

Mais les bénéfices économiques indirects sont aussi importants. L'industrie touristique, notamment, qui est pour beaucoup tributaire de l'attrait des centres urbains anciens et des édifices historiques, constitue un secteur de développement économique important. En amont et en aval des opérations de restauration, de nombreuses activités bénéficient des retombées induites de ces investissements.

Cadre général favorable

Il convient de relever, au départ, l'importance déterminante de mesures générales, sans grandes incidences financières par elles-mêmes, en vue d'inciter à la conservation.

Clairement, à côté de la législation spéciale de protection, les prescriptions urbanistiques d'ensemble doivent faire prévaloir l'intérêt général. Par ses contraintes et exigences, elles influenceront les conditions économiques et orienteront les investissements privés.

Un meilleur équilibre est à rétablir dans les interventions publiques qui ont tendance à encourager les investissements dans la construction neuve. Divers mécanismes ont été mis en place pour encourager la reconstruction après la deuxième guerre mondiale, qui continuent d'agir, au détriment de la réhabilitation du bâti ancien. C'est notamment le cas en matière de logement. Une politique de blocage des loyers peut aussi décourager les investisseurs d'intervenir sur le marché et d'assurer l'entretien convenable.

Pour éclairer le public et aider les petits investisseurs, l'intervention d'un organe d'assistance architecturale et administrative peut être déterminante dans la décision d'investir dans la réhabilitation du patrimoine bâti.

Last but not least, la sensibilisation du public et des autorités locales aux valeurs de la conservation influence aussi l'orientation des investissements.

Analyse des genres de frais

La réhabilitation physique représente encore une préoccupation majeure, notamment en raison des dégradations dues aux diverses formes de pollution. Mais une attention accrue est accordée aux études préalables au lancement d'un chantier de restauration. Il a aussi été mis en évidence qu'un entretien régulier permet de prévenir les dégradations lourdes nécessitant des restaurations onéreuses. Dans certaines situations, il y a lieu de mettre en place une gestion particulière, ce qui donne une nouvelle dimension à la problématique de la conservation.

Montages financiers et administratifs

Les fonds de roulement, par un jeu de prêts et investissements avec remboursements et ventes, permettent de recycler les ressources financières disponibles. C'est au Royaume-Uni que les meilleures expériences peuvent être observées, basées sur une forte mobilisation civique locale. Récemment, le « National Restoration Fund » des Pays-Bas a donné à ce mécanisme une organisation à grande échelle très efficace.

Des garanties peuvent être apportées par des organes publics ou parapublics, en vue d'encourager les prêts hypothécaires et de couvrir la part de risque inhérent aux opérations de réhabilitation.

Les prêts à taux d'intérêt réduit, souvent pratiqués dans des opérations immobilières génératrices de retombées économiques indirectes, peuvent répondre à un large éventail d'actions de conservation, en particulier lorsque le bien immobilier est susceptible de rentabilisation : commerces, logements. Ainsi, dans les projets touristiques, la Banque Européenne d'Investissement intervient-elle régulièrement.

Le bail à réhabilitation permet à un locataire, dans le cadre d'un bail de longue durée, d'effectuer des travaux de restauration de son logement avec des aides et la garantie de pouvoir amortir ses investissements.

Les chantiers groupés de rénovation permettent de réaliser des économies d'échelle et aussi de mieux répondre aux besoins d'aménagement interne. Les politiques locales de permis de bâtir et de logement peuvent les encourager.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat que la France organise dans les secteurs sauvegardés visent à mobiliser, pendant une période déterminée, toutes les ressources disponibles, publiques et pri-

vées, nationales, régionales et locales, en vue d'obtenir un résultat marquant et de susciter un effet d'entraînement.

Les quotas d'investissements immobiliers des institutions financières et en particulier des compagnies d'assurance, dans la mesure où ils doivent être affectés à des immeubles anciens, pourraient contribuer à la conservation.

De nouveaux produits financiers, comme le leasing immobilier, les certificats fonciers ou la titrisation peuvent aussi être utilisés pour financer des opérations de rénovation dont l'importance demande qu'appel soit fait à l'épargne publique.

Des programmes de formation, notamment dans le cadre de la lutte contre le chômage, peuvent aussi être orientés vers les chantiers de restauration. Des précautions s'imposent et une sélection avisée des chantiers doit être opérée. Mais il y a là une mobilisation possible de main-d'œuvre encouragée par les gouvernements ou les Fonds Structurels Européens.

Finances publiques

Les crédits publics ne permettent pas de répondre aux besoins croissants de la conservation. Ils restent indispensables pour mener à bien certaines actions significatives. Cela peut consister en une prise en charge directe d'édifices historiques d'importance majeure. Cela peut consister aussi en une subvention des dépenses engagées par des collectivités locales voire, à certaines conditions, des propriétaires privés.

Les taxes sont aussi un outil de finances publiques susceptible de contribuer à la conservation du patrimoine en décourageant des comportements ou des situations nocives. Ainsi, des taxes sur les immeubles anciens abandonnés, que les propriétaires laissent se dégrader volontairement pour en rendre inéluctable la destruction. Ainsi, des taxes sur les chancres urbains laissés en friche dans un but de spéculation foncière.

Les réductions ou exonérations fiscales constituent un autre mode d'intervention à charge des finances publiques dont l'effet multiplicateur peut être très intéressant. Si les subventions publiques permettent d'établir des priorités et de bien cibler les interventions moyennant, en général, de longs délais et des pesanteurs administratives, les exonérations fiscales, par contre, mobilisent les moyens financiers avec plus de souplesse et de rapidité et incitent directement les propriétaires à agir, mais de manière beaucoup plus diffuse; elles sont ainsi particulièrement appropriées pour assurer l'entretien régulier des édifices.

Une « panoplie » étendue de réductions fiscales peut être utilisée en fonction des objectifs poursuivis :

- la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) peut être supprimée ou réduite sur les travaux aux immeubles anciens (plus de 30 ans) ou protégés;
- l'impôt sur la fortune ou sur les biens immobiliers peut être allégé, voir supprimé, pour ce qui concerne les édifices protégés, en raison des servitudes qui les grèvent et des lourdes charges d'entretien;
- l'impôt sur les mutations, successions et donations peut aussi tenir compte des contraintes frappant les immeubles historiques, notamment en vue d'éviter le démembrement;
- l'impôt sur les revenus peut, dans certaines limites et moyennant certaines conditions (entretien approprié, ouverture au public, par exemple), autoriser la déductibilité des frais de maintenance, des intérêts des emprunts contractés en vue de la réhabilitation, des charges de personnel d'entretien.

Le mécénat et le sponsoring ne se pratiquent généralement qu'à la condition d'une incitation fiscale déterminante. Même si les moyens financiers affectés par ce biais à la conservation restent souvent marginaux, il y a intérêt à les promouvoir. Il s'agit en effet d'une forme de partenariat public - privé souvent spectaculaire, qui mobilise les entreprises, les institutions financières ou des personnalités connues.

B. Synthèse

La table ronde n° 3 s'est d'abord penchée sur la définition de « patrimoine industriel ».

La première valeur est une valeur sociale; la seconde est une valeur économique.

Une interrogation fondamentale : que faut-il conserver? Il est évident qu'il faut faire des choix : on ne peut pas tout conserver, toutes les phases d'une industrialisation.

La grosse question à se poser préalablement est la suivante : est-il justifié d'engager une opération de conservation? Est-ce un bon investissement?

On a eu tendance à multiplier le patrimoine. Par conséquent, il faut de gros budgets pour l'entretenir. Néanmoins, le financement nominal ne correspond pas au financement réel : l'Etat récupère sa mise par une série de mécanismes.

Le problème du patrimoine industriel, c'est que c'est un autre patrimoine. On classe souvent dans l'industriel ce qui est de l'ordre du

monumental. Il y a là une distinction à faire. On ne sauve pas du patrimoine industriel en sauvant la coquille.

En matière de patrimoine, il subsiste pas mal d'ambiguïtés; il est dès lors nécessaire de rassembler toutes les raisons de sauver un patrimoine afin de définir un objectif commun.

Le patrimoine, c'est de la mémoire. En matière de patrimoine industriel, réutilisation et réaffectation sont des éléments essentiels pour sauver des témoins précis qui constituent des rappels, des jalons de l'histoire. Il est nécessaire de garder des exemples, en gardant constamment à l'esprit l'idée que le patrimoine industriel se situe dans une logique évolutive.

Il faut encore être conscient des relations d'amour/haine qu'entretiennent les gens qui ont vécu le patrimoine industriel (amour parce qu'on y a vécu, haine parce qu'on y a souffert). Une politique du patrimoine, c'est une politique du cadre de vie qui conduit à la conservation intégrée du patrimoine.

Sur le plan institutionnel, il faut déplorer un éparpillement des compétences (surtout à BRUXELLES). Mettre tout le monde d'accord sur un projet global prend énormément de temps. Toute décision est longue et difficile. Une politique du patrimoine industriel soulève en milieu urbain des problèmes de surface (immobiliser de grands espaces pour en faire quoi et que pourrait-on faire à la place?).

L'administration du patrimoine est inondée de demandes de renseignements, qui révèlent un réel besoin d'information en matière de patrimoine. Il y a là tout un travail de formation à effectuer dans les domaines de l'assistance administrative et de la gestion des projets. Le service public, en dialogue avec les associations, peut assumer ce rôle.

Finalement, est patrimoine ce qui est reconnu comme patrimoine par celui qui le regarde. C'est fondamentalement un problème de vision. Le patrimoine industriel est encore vu comme un chancre, le lieu de la perte de l'emploi.

En outre, beaucoup d'unités restent aux mains de privés. Dans ce cas, soit on continue l'activité, soit on démolit ce qui n'est plus rentable. Dès lors, on ne réfléchit pas en termes d'image. Heureusement, une certaine sensibilisation se manifeste aujourd'hui et les cas malheureux (les démolitions) sont devenus source de prudence et de réflexion.

En matière de patrimoine industriel, la maîtrise du sol présente souvent une dimensions particulière et surtout une source de difficultés.

Economiquement, il est intéressant de résoudre plusieurs objectifs convergents. Mais plus il y a d'objectifs, plus il y a d'administrations concernées, ce qui multiplie les difficultés.

Il est cependant important de souligner, aujourd'hui, une évolution très positive de l'administration dans le sens d'une plus grande compréhension.

Le patrimoine industriel en Wallonie représente plusieurs milliers d'hectares. On traite, bon an mal an, 1% de ce patrimoine. La dimension du problème est phénoménale!

Les gouvernements européens n'ont pas daigné inclure la rénovation des centres urbains dans le livre blanc. Cela vaut la peine de revenir à la charge ...

En guise de conclusion, la table ronde n° 3 a retenu les quatre éléments suivants :

l'intégration dans l'aménagement du territoire est quelque chose de positif, mais il faut être exigeant sur la qualification du patrimoine en question; il s'indique d'opérer des choix judicieux;

la plupart des intervenants ont insisté sur les besoins manifestes en matière - d'assistance - de communication avec le public. Il faut faciliter à tout prix le contact avec l'administration;

aux yeux des propriétaires privés, les moyens d'action requièrent à tout prix souplesse et rapidité de l'intervention;

avant de trouver l'argent, il faut avoir les idées claires et un bon projet; la question du financement n'arrive qu'au terme de la présentation d'un dossier.

TABLE RONDE N° 4

MISE EN VALEUR, PROMOTION, GESTION

Président : M. Jean-Pierre GAILLIEZ, Directeur de la Compagnie du Canal du Centre

Rapporteurs : M. Jacques CRUL,
Mme Brigitte VANDER BRUGGHEN

A. Introduction

Les situations concrètes rencontrées par chacun de ceux qui, un jour, ont été mêlés à l'aventure de la sauvegarde d'un morceau de notre patrimoine sont probablement toutes différentes ... Etablir une typologie des approches possibles en matière de mise en valeur, de promotion et de gestion n'est pas facile. La présente note trace quelques pistes de réflexion susceptibles d'alimenter la discussion de la table ronde 4. J'ai rassemblé certaines caractéristiques rencontrées dans des situations concrètes où des dossiers ont vécu une évolution positive ...

J.-P. GAILLIEZ.

Affectation

Est-il imaginable d'envisager mise en valeur et promotion d'un bien ou d'un site à sauvegarder en dehors de toute affectation? Faut-il rappeler que le seul classement d'un tel bien ne suffit pas à le protéger des conséquences du manque d'entretien, des dégradations « naturelles » et du vandalisme?

Promotion

«Spirit»

Je ne trouve pas le terme équivalent en français ... « Spirit » tient de l'enthousiasme, de la « ferveur » et de l'investissement personnel au service d'un projet. La mise en valeur d'un bien, d'un site est souvent une affaire d'amour, de relation vivante avec ce site. Le langage utilisé dans les dossiers de défense est d'ailleurs toujours très « émotionnel » ...

Cibles

A qui s'adresse la promotion? Aux propriétaires ... au pouvoir de « tutelle » ... au pouvoir subsidiant ... aux sponsors ... aux médias ... au grand public?

Des actes concrets avant où parallèlement aux dossiers théoriques

Une réalisation concrète, même modeste, pèse souvent beaucoup plus lourd que quelques kilos de dossiers; elle est de nature à donner confiance, à entraîner l'adhésion et l'enthousiasme des « cibles » potentielles (cf. cibles). Une réalisation concrète peut être photographiée, filmée, montrée, être à la base d'un « déclic » ...

Partenariat

Les forces à mettre en œuvre sont souvent titanesques. Chacune des « cibles » peut devenir partenaire actif. Les médias, par exemple, peuvent jouer un simple rôle de miroir ... ils peuvent aussi devenir « acteurs » ... il faut leur proposer un rôle qu'ils peuvent jouer ... Plus la « cible » à approcher est puissante, plus il faut pouvoir trouver le moyen d'utiliser sa propre force d'inertie pour avancer avec elle ... Il est essentiel de s'interroger sur l'attente du partenaire potentiel. Une question essentielle : « what's in for him? ».

Autonomie

Une certaine autonomie facilite la « maîtrise » de l'opération. Un « fonds de roulement » financier, aussi modeste soit-il, permettra de nouvelles initiatives en attente d'un partenariat plus vaste ...

Gestion

« Fil rouge mental » - cohérence

Il s'agit de « tisser » une sorte de toile d'araignée ... Chaque acte concret doit pouvoir prendre place dans un projet d'ensemble, même s'il vaut parfois mieux garder une certaine discrétion « stratégique » à propos de ce schéma, celui-ci permettra une efficacité redoutable.

Maîtriser la progression

Une action trop rapide et trop puissante peut avoir des effets très négatifs ... Imaginez les conséquences sur le public d'une grande pro-

motion à la TV mobilisant des centaines de personnes alors que techniquement l'accès du grand public n'est pas encore possible ...

B. Synthèse

Cette table ronde avait pour objet d'aborder les aspects de mise en valeur, de promotion et de gestion du patrimoine.

Nous avons d'abord parlé de gestion et ensuite de promotion. En effet, l'un conditionne l'autre.

Avant tout, il est important de comprendre les problèmes de la gestion. De même, il est difficile de parler de gestion sans toucher au financement ou au projet.

Le groupe de travail s'est basé sur ses expériences propres. Ce compte rendu rapporte donc les différents sujets dans l'ordre où ils ont été abordés.

La gestion

Le problème apparaissant en premier lieu est la sécurité. « Nous prenons ou avons tous pris des risques », telle est la pensée qui est ressortie de ce groupe de travail.

Du point de vue de la légalité, un site se doit d'être conforme à la législation (normes de sécurité, d'incendie, ...). Souvent, un grand investissement est nécessaire avant de pouvoir mettre le bien à disposition du public avec toutes les garanties de sécurité.

Il ne faut pas oublier les assurances. Coûteuses, elles ne peuvent pas toujours être prises en charge par les associations. Il faudrait remédier à ce problème par la conception d'une assurance-type ou globale. On pourrait également imaginer une assurance financée par un fonds public.

Le second problème est celui de la propriété. Souvent, un bien est confié à une association par bail emphytéotique. Il couvre une période de 27 à 99 ans. Ce type de bail peut être dangereux à terme. En effet, si le projet est bon, il y a danger de récupération. Paradoxalement, on pourrait se demander si la mission de toute association n'est pas de mettre en route un projet et de le céder un jour à d'autres. Comment être motivé en sachant cela?

La promotion

Différents moyens sont mis en œuvre afin de promouvoir un site : visites guidées, publications, activités culturelles (concerts, expositions,

pièces de théâtre, ...), activités pédagogiques, utilisation à des fins privées, ...

Cependant, il faut toujours une synergie afin d'assurer la pérennité d'un projet. Les cibles de chaque partenaire peuvent être différentes, mais sans synergie, il y a des risques que le projet dévie. L'âme, le « spirit », doit guider toute action.

Il peut exister différentes synergies : les synergies internes, associant différents partenaires avec des objectifs complémentaires, et les synergies externes, associant différentes instances.

Le but est d'assurer une base stable à tout projet. Les partenaires seront d'autant plus disposés à collaborer que le porteur du projet a la motivation profonde et qu'il met en évidence ce qui peut les toucher.

N'oublions pas que toute action est fragile et repose sur la persévérance et la compétence des personnes gérant le site. La meilleure des structures n'est rien sans les hommes qui la conduisent.

Une bonne promotion devrait veiller à assurer en fin de compte une autonomie de gestion qui permettra d'éviter certains écueils.

- Exemples :
- une faillite de l'entreprise aurait des conséquences sur l'action quand les projets sont liés;
 - changement du pouvoir politique;
 - changement de propriétaire.

Tout bon projet devrait combiner des objectifs commerciaux et des objectifs scientifiques. Dans ce cas, le rapprochement entre le tourisme et le patrimoine est positif.

TABLE RONDE N° 5

DES ITINERAIRES POUR UNE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE INDUSTRIEL

Président : M. Guido VANDERHULST,
Directeur de la Fonderie à BRUXELLES

Rapporteurs : Mmes Denise BARBASON et Pascale de CALLATAÿ

A. Introduction

L'histoire du travail des hommes est indissociable des lieux de ce travail. L'histoire des droits sociaux et démocratiques est tout aussi indissociable de l'histoire des industries. L'industrialisation ne s'est pas faite non plus sans rapport à l'extraction des matières premières, leurs transports et, à l'autre bout, celui de la distribution et de la commercialisation des produits finis.

C'est dire si un « bâtiment industriel » ne se réduit pas à un trait architectural. Il est surtout le fruit, la conjugaison d'un ensemble complexe d'interventions, en fonction de la nature des matières premières, du procédé de fabrication et du travail de l'homme.

De la matière, de son acheminement, de sa transformation par des outils et des machines répondant à des procédés techniques de fabrication qui tout le temps évoluent, à la façon de considérer l'homme, la femme et l'enfant dont les gestes, la force et l'intelligence mettent en œuvre machines et matières, le bâtiment industriel est la trace, le cadre, le milieu, le creuset.

Organiser des itinéraires de sensibilisation au patrimoine industriel dans la ville et la campagne, dans les faubourgs et les banlieues, ne peut se limiter à décrire des immeubles et leur architecture.

C'est donc un fameux défi. Il s'agit en effet de souligner, d'apprendre à lire les murs souvent noirs et lépreux d'anciennes banlieues où le touriste n'a pas sa place, ou parfois majestueux et superbes sur certains sites industriels, pour y rappeler le geste anonyme de milliers de femmes et d'hommes qui ont fait et font encore de leurs mains ces mille choses de notre quotidien, du boire et du manger, de l'habillement aux outils, à l'habitat, aux meubles, aux déplacements, à la communication.

L'itinéraire industriel expliquera la façon dont les industriels ont conçu, payé et voulu l'implantation de certains complexes et immeubles, avec une volonté manifeste de contrôler le circuit de production, les coûts de production et la rentabilité du travail de l'homme. Il s'agit d'y voir l'apport des architectes et des modes, celui des ingénieurs et de l'évolution des techniques de construction, et les astuces des ouvriers eux-mêmes pour se faciliter la vie au travail.

Il s'agit encore d'expliquer et souligner l'implantation des industries et le lien qu'il y a entre elles, l'impact et les modifications apportées au paysage, l'articulation des fonctions urbaines, du logement des ouvriers, de leurs patrons et contremaîtres, aux entrepôts, aux tracés des canaux, des voies de chemins de fer et des routes.

Il s'agit aussi d'expliquer comment les procédés de fabrication fonctionnent, comment l'usine ou l'atelier sont, en quelque sorte, construits autour de ces procédés, comment et où sont situés les ouvrières et ouvriers et dans quelles conditions ils travaillent, comment et où ils revendiquent améliorations et dignité et pourquoi.

C'est donc que le guide chargé de pareils itinéraires n'est pas n'importe qui. Quelles exigences doit-on lui imposer et quelle sera sa formation? Est-il seul ou porte-parole d'une équipe de recherche? Il doit devenir, bien plus que sur d'autres itinéraires, communicateur d'une histoire de petites gens, mais aussi des techniques, et d'un vécu d'une complexité peu commune. Si la passion pour les hommes n'y est pas plus que pour l'architecture, de quelle patrimoine industriel parlera le guide?

Par ailleurs, comment le public sera-t-il informé de ces itinéraires quand, pendant si longtemps, on a fait du passé table rase et que cette histoire des conditions du travail est souvent synonyme d'exploitation, d'accidents et de nuisances? Et quand le public a été forcé de croire jusqu'ici, qu'il n'y a d'histoire et de patrimoine que des notables, des pouvoirs, des églises et des militaires?

Car ces immeubles et ces sites sont patrimoine d'une population qui parfois s'y est indentifiée et dont la poussière colle encore à la peau. Cette population a souvent vécu la fermeture des ateliers et industries comme un échec et une exclusion; c'est pourtant à elle de devenir les principaux vecteurs et acteurs de l'histoire racontée aux générations à venir. Le guide doit s'en persuader et rendre l'histoire qu'il a apprise à ceux qui l'ont vécue pour apprendre à son tour.

Comment convaincre les propriétaires d'immeubles industriels de l'importance d'en raconter l'histoire, d'en garder la lisibilité malgré les réaffectations nécessaires et de laisser accéder le public?

Et les autorités : comment faire pour que le patrimoine industriel ne se réduise pas à quelques belles architectures alors que bien des immeubles et sites n'ont de qualité que le témoignage et d'avoir été le creuset d'une longue et parfois très pénible histoire des hommes? Comment présenter la Culture industrielle comme une culture aussi?

L'histoire industrielle, technique et sociale n'est pas clôturée, elle s'écrit toujours ici et ailleurs et les drames d'ici se reproduisent ailleurs dans d'autres lieux de travail.

Si les racines de cette histoire, encore lisibles dans le réseau des immeubles, des sites industriels et des cités ouvrières de nos régions, ne sont pas valorisées et entretenues, comment les générations qui nous succéderont connaîtront-elles les acquis sociaux et démocratiques, techniques, industriels et économiques?

Pourront-ils être expliqués sans leurs cadres réels alors que l'époque industrielle est celle qui sans doute a le plus fait avancer la démocratie? Il n'est pas encore trop tard.

Éléments pour un débat

Pourquoi cette mode du « patrimoine industriel » quand l'industrie ferme, se restructure ou se délocalise? N'est-ce pas quelque peu mal-sain?

Patrimoine industriel et circuit de valorisation? Qui le définit, selon quels critères? Architecturaux, techniques, sociaux, affectifs ... scientifiques ou politiques?

Si le patrimoine industriel ne se réduit pas à l'immeuble, si le patrimoine est inscrit dans un paysage et n'est lisible souvent que par un itinéraire, qui peut apporter les informations crédibles sur la valeur des biens?

Un itinéraire du patrimoine industriel se prépare comment? Avec qui et en quoi la population qui a vécu avec et parfois dans les industries en question, est-elle à impliquer?

Quels sont les guides pour accompagner le public? Quelle formation et quelle vérification et par qui? Des techniciens, des travailleurs sociaux, des historiens, des acteurs de cette histoire industrielle et sociale ...?

Quels publics? Faut-il en privilégier certains? Les jeunes, les anciens, les gens qui ont vécu avec les industries sans jamais en connaître l'histoire? Les touristes?

Quel soutien attendre des autorités pour valoriser un site et organiser un circuit de « cimetières d'emplois »?

Quelle publicité faut-il faire, faut-il garder une certaine discrétion ou faire de « l'industrie touristique » avec exploitation commerciale des sites?

Faut-il faire payer ces itinéraires?

Quel lien établir avec les industries en activité?

B. Synthèse

Quels sont les guides pour accompagner le public ?

Pour des circuits consacrés au patrimoine industriel comme pour toutes visites guidées, les guides doivent pouvoir **s'adapter au public**. Selon l'expression de Monsieur Leboutte il est indispensable d'avoir « un savoir, un savoir faire et un faire savoir ».

La discussion rejoint le problème de la **formation des guides**. Ce problème est d'autant plus crucial pour le patrimoine industriel.

En effet, la **spécificité des guides du patrimoine industriel** réside notamment dans la pluridisciplinarité des connaissances : historiques, sociales, techniques, connaissances du patrimoine,...

La matière des guides du patrimoine industriel étant ancrée plus que tout autre dans la vie, il faut être attentif à ne pas se réfugier derrière la neutralité technique pour oblitérer le social.

Quel serait le guide idéal ? Ce guide serait-il le mineur, le chef instructeur d'une équipe de travailleurs, le guide formé théoriquement et faisant une synthèse ?

- Il faut être attentif
 - à vérifier la recherche indispensable
 - à vérifier la communication des données
 - à éviter les débordements de tout type

Un encadrement scientifique avec vérification est définitivement indispensable. N'oublions pas que la formation de la relève est une question majeure en soi.

Il est également primordial d'avoir une **attention particulière au projet qui sous-tend les visites**.

- Va-t'on user du patrimoine = distraction ?
- Veut-on interpeller, faire changer d'attitude, éveiller la curiosité, donner lieu à une réflexion de citoyen responsable ?

Qui définit et selon quel critère le circuit de valorisation du patrimoine industriel ?

Il faut une analyse et une réflexion préalable pour **déterminer ce qui est identifié** par rapport à la région .

Déterminer ensuite un **fil rouge** = une hypothèse à priori.

En fonction de cette hypothèse à priori **établir un inventaire** des sites, des sources, des inter-activités et collaborations possibles. Il s'agit alors de faire le **lien avec l'actualité des entreprises et des hommes**.

Ce travail doit être sous-tendu par un **choix de société** préalable :

- comment éveiller l'esprit critique ?
- comment éveiller la curiosité ?
- veut-on que les participants s'impliquent ?
- comment structurer les jalons de la mémoire et ne pas se limiter à un circuit esthétique ?

Il doit être **pensé en fonction des types de groupes** auxquels on cherchera à s'adresser en adaptant le discours : les jeunes, les anciens, les gens ayant vécu dans les industries sans en connaître l'histoire, les touristes,...?

Des **itinéraires pour individuels** pourraient être un outil parmi d'autres de sensibilisation au patrimoine. En effet, ces circuits permettent une « école buissonnière » mais avec possibilité d'une information cohérente.

Il est alors d'autant plus indispensable d'établir :

- une concertation entre les différents lieux proposés (éviter la multiplication des initiatives et les doubles emplois)
- un document écrit reprenant les informations de manière structurée.

Faut-il faire payer ces circuits ?

Le **problème de la gratuité de la culture** est régulièrement débattu depuis longtemps.

Il reste important que les **circuits soient moins coûteux pour les enfants et les adolescents** (dans le cadre des classes du patrimoine par exemple).

Le **sponsoring de société** reste délicat par certains aspects. La question de la propriété et de l'usage est posée.

L'idée d'une certaine **souplesse avec adaptation au type de lieu et de public** est émise.

Quelle publicité faut-il faire, faut-il garder une certaine discrétion ou faire de l'«industrie touristique» avec exploitation commerciale des sites ?

Cette question aborde un point crucial.

La **réponse pourrait être une certaine mixité.**

Une attitude souple louant les services d'une attraction, d'un musée à une société commerciale à des tarifs cohérents par rapport au marché peut avoir en contrepartie une souplesse financière pour les enfants ou les jeunes **dans l'optique de la formation d'une citoyenneté responsable.**